

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2026_035

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R.411-8 et R.411-25 relatifs aux mesures de restriction ou d'interdiction de la circulation,

Vu la demande présentée par l'entreprise **SOBECA** en date du **12 février 2026**,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer la circulation afin de permettre la réalisation de travaux en accotement **rue du César Vuarchex**, tout en assurant la sécurité des usagers,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de la réalisation d'une tranchée sur le trottoir, une déviation piétonne sera mise en place sur la **rue du César Vuarchex**, la circulation sera maintenue en **demi-chaussée** pour permettre le stationnement d'un camion aspirateur. La circulation sera organisée par **alternat**, régulé par **panneaux**. Les travaux se dérouleront hors épisode neigeux sur une durée d'une journée maximum, la tranchée étant refermée en enrobé le jour même. Les travaux auront lieu entre le **10 mars 2026** et le **25 mars 2026 inclus**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place et maintenue par l'entreprise intervenante.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise aux services de la Gendarmerie, aux services de secours, à la Police Municipale, au Pôle Routes – Arrondissement de Bonneville, ainsi qu'à Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la commune.

Fait à Scionzier, le 12/02/2026

Le Maire,

Sandro PEPIN

